

# socialiste Le GERS

n°2059- Octobre 2013

1, rue du 8 mai

32000 AUCH

Tél. : 05 62 61 97 50

ps32@wanadoo.fr

**Directeur de la publication :**  
Michaël Aurora. **Directeur de  
la rédaction :** Philippe Pugnet.  
**Photos :** PS du Gers.  
**Maquette :** interne.  
**Impression :** spéciale interne.

# PS



Fédération du Gers



Retrouvez l'actualité de la fédération du Gers du parti socialiste sur son site internet :  
[www.ps32.fr](http://www.ps32.fr) et sur sa page facebook : [www.facebook.com/PartiSocialiste.Gers](http://www.facebook.com/PartiSocialiste.Gers)

## Dans ce numéro...

**Pages 4 et 5**

### Hommage à Pierre Mauroy

- ◆ Pierre Mauroy, un humaniste, un homme d'Etat
- ◆ Pierre Mauroy, artisan de l'Education populaire
- ◆ Merci Pierre



**Pages 6 et 7**

### Visite de François Hollande à Auch

Reportage photo sur la visite à Auch du Président de la République la 3 août dernier

**Pages 8 et 9**

### Quelle stratégie électorale pour la gauche ?

**Pages 10 à 16**

### DOSSIER : les premières lois du changement

- ◆ Le mariage pour tous
- ◆ Rentrée scolaire : l'école commence à changer
- ◆ Une loi historique pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- ◆ Projet de loi sur la consommation : de la protection en plus, du pouvoir d'achat en plus



**Page 17**

### La page des élus socialistes et républicains du Gers

Mémo récapitulatif des modifications des élections des conseillers municipaux, départementaux et communautaires.



**Pages 18 et 19**

### La Politique Agricole Commune

Histoire de la PAC



**Page 20**

### Actualités de la fédération



L'été 2013 restera dans les annales de l'histoire politique du Gers. Nominations de Philippe Martin au Gouvernement comme ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, accession de Franck Montaugé à la députation, élection de Jean-Pierre Pujol à la présidence du Conseil Général, déplacement de François Hollande à Auch... autant d'évènements qui laisseront une empreinte durable dans la mémoire des Gersois et des Gersoises !

Cette mise à l'honneur de notre département, si elle démontre la force du Parti Socialiste dans le Gers, doit nous inciter plus que jamais à être sur le terrain au cœur de l'explication de la politique gouvernementale.

Les premiers résultats encourageants de l'action gouvernementale justifient la politique conduite depuis un an. Les chiffres du chômage pour le mois d'août viennent d'être publiés. Même s'il faut rester prudent notamment en raison de dysfonctionnements dans l'actualisation des inscriptions des demandeurs d'emplois, force est de constater une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi en août. Cela reste la première baisse depuis 27 mois et la plus importante depuis décembre 2007.

Ces chiffres en amélioration résultent de la volonté politique forte et de la mobilisation totale pour l'emploi de la part de François Hollande : emplois d'avenir, emplois francs, contrats de génération et crédit d'impôt compétitivité emploi continuent de monter en puissance pour atteindre les objectifs fixés. Le 60000<sup>ème</sup> emploi d'avenir vient d'être signé. Par ailleurs, 30 000 formations supplémentaires vont être lancées avant la fin de l'année pour satisfaire les demandes de main d'œuvre dans les secteurs en tension.

Les mesures prévues dans la loi de finance 2014 en direction des PME témoignent de la détermination du gouvernement à faciliter l'embauche dans ces entreprises. La politique de l'emploi du gouvernement vise autant l'efficacité à court terme que le retour d'une croissance durable et créatrice d'emplois dans le long terme.

L'emploi reste plus que jamais le chantier numéro un de la gauche.

# édito

**Par Michaël Aurora**

**Premier secrétaire**

**fédéral**

Hommage à Pierre Mauroy

# Pierre Mauroy, un humaniste, un homme d'Etat



« Mon billet » par Philippe PUGNET

Secrétaire fédéral à la communication

J'avais rencontré Pierre MAUROY, à plusieurs reprises, dans ma vie militante. Jeune secrétaire de section d'Auch, j'avais même eu le privilège de l'accueillir avec Jean CASTAGNET, alors premier Secrétaire fédéral, à la Maison de Gascogne, en 1988. Une soirée à jamais gravée dans ma mémoire. J'étais impressionné par ce grand militant socialiste, cet héritier des « gueules noires » et autres hussards de la République. Pierre MAUROY, c'était une carrure imposante, une voix chaude et vigoureuse, un verbe fort, une éloquence certaine.

Avec Pierre MAUROY, les congrès socialistes vibraient au credo de l'unité de la gauche. Très tôt, il manifesterait une volonté farouche de rassembler les forces de progrès aux côtés de François MITTERRAND pour conquérir ce pouvoir suprême, qu'est, sous notre constitution, la présidence de la République.

A juste titre, il deviendra ce 10 mai 1981, le premier Premier Ministre d'un gouvernement d'union de la gauche de l'Histoire de la Vème République. Pierre MAUROY saura réaffirmer, avec force, les valeurs qui dictèrent son action et qui sont celles de la gauche.



Personne n'oubliera ce que nous lui devons : la décentralisation, la refonte du statut de l'audiovisuel mais aussi de grandes avancées sociales telles la

retraite à 60 ans, la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés, la semaine de 39 heures, l'instauration de l'impôt sur les grandes fortunes. Sans omettre, comment d'ailleurs le pourrions-nous, la profonde rénovation de notre système judiciaire avec l'abolition de la peine de mort et la suppression des tribunaux d'exception.



« Je me suis toujours présenté tel que je suis, sans chercher à user d'artifices. A gauche je suis, à gauche je reste. » aimait-il répondre à qui lui reprochait d'avoir mis en œuvre une politique de rigueur, dès l'été 1982, alors que son seul engagement était d'initier des mesures destinées à maintenir, voire rétablir, les grands équilibres économiques tout en respectant la justice sociale et en luttant contre le chômage.

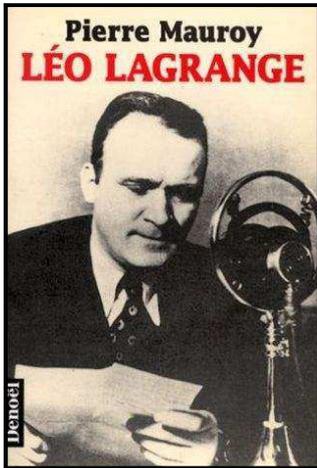
Il y a peu, il disait, alors que sa maladie progressait : "Je suis heureux de ma vie, je suis heureux de mon combat".

Les socialistes pleurent un grand Humaniste pour qui l'action politique ne pouvait qu'être collective.

Dans notre mémoire de gauche comme dans celle de nombreux de nos concitoyens, Pierre MAUROY restera un Homme d'Etat, de ceux qui imposent le respect.

## Hommage à Pierre Mauroy

### Pierre MAUROY, artisan de l'Éducation Populaire



**Cet enfant du Front Populaire et fils d'ouvrier, était aussi l'homme des loisirs ouvriers et de l'Éducation populaire. En 1951, il fonde la Fédération nationale des foyers Léo Lagrange.**

De la création des premiers « Clubs Léo » à travers la France des années 50 à la Fédération du 21<sup>e</sup> siècle, l'évolution de l'association est considérable : professionnalisation du secteur de l'animation dans les années 60, développement des actions dans le secteur de l'insertion pour combattre les exclusions, etc. La Fédération n'a jamais perdu de vue le message de Léo Lagrange et Pierre Mauroy est toujours resté à ses côtés.

Secrétaire général de la Fédération de 1950 à 1972 puis Président de 1972 à 1981, il quitte ses mandats exécutifs au sein de l'association pour rejoindre Matignon. Il en restera le Président d'Honneur, suivra l'action de l'association d'un œil attentif et participera toujours à ses moments forts (Congrès, ou encore dernièrement en 2010, l'anniversaire des 60 ans de la Fédération Léo Lagrange à l'Assemblée nationale).

Pierre Mauroy était convaincu de la richesse des enseignements laissés par Léo Lagrange et passionné par son héritage. Il a consacré un ouvrage à l'homme (Léo Lagrange, éditions Denoël, 1997), et a encouragé le travail de Yann Lasnier, aujourd'hui secrétaire général de l'association en rédigeant la préface de Léo Lagrange, l'artisan du temps libre (éditions Bruno Leprince, 2007).

*Sandrine Higue*

### Merci Pierre

C'est au milieu des années 60, que je fis connaissance avec Pierre Mauroy. Mobilisé par l'ami Montané, je me suis retrouvé à Barcelonne du Gers en compagnie de plusieurs jeunes socialistes: nous militions pour la rénovation de la gauche socialiste. L'homme du Nord nous impressionna par sa présence et sa force de conviction. Ce fut une rencontre décisive.

Beaucoup plus tard, premier secrétaire de la fédé du Gers et mandataire de François Mitterrand pour les Présidentielles de 1988, j'invitai Pierre Mauroy à une grande réunion publique à Auch le 29 Mars. Ce fut un triomphe!

Quelques semaines auparavant, Pierre que j'avais quelquefois approché dans la période 81-84, avait souhaité qu'un hommage soit rendu par le Chef de l'Etat à Alain Savary qui venait de décéder et



*Réunion publique à Auch le 29 mars 1988 en présence de Pierre Mauroy  
De gauche à droite : H.Tournan, L.Dupuy, P.Pugnet, J.Castagnet, P.Mauroy,  
J.Laborde, J.P.Joseph, A.Garcia, R.Castaing*

m'en avait informé par lettre. J'ai donc assisté, avec notamment mes anciens amis du cabinet de l'ancien ministre de l'Éducation Nationale à cette émouvante cérémonie en ce matin du 23 février à Paris. Amitié, fidélité, reconnaissance.

Deux images contrastées me viennent naturellement à l'esprit: celle d'un premier secrétaire national, seul, sur l'estrade, gardant à la main une rose, à l'issue du congrès calamiteux de Rennes...mais celle

aussi du congrès de l'Arche à Paris en décembre 91 où Pierre Mauroy fut acclamé par les militants après plusieurs jours de débat sans exclusive.

J'ai suivi avec une grande émotion l'hommage national rendu par François Hollande, président de la République, à Pierre Mauroy. N'oublions jamais l'exemple de ce grand socialiste, mémoire de la gauche.

*Jean Castagnet / 5*

Visite de François Hollande à Auch

## Retour en images sur une visite très politique

Cela n'aura échappé à personne, François Hollande était en visite officielle à Auch dans le Gers le samedi 3 août dernier. Un déplacement mené tambour battant durant lequel il n'a pas hésité à multiplier les arrêts dans les petits commerces et les échanges avec les Gersois venant à sa rencontre dans la rue.

Après ce « bain de foule » sans cordons de CRS ni cohortes de militants socialistes déguisés en badauds, le Président est allé à la rencontre des habitants du quartier populaire du Garros qui sera prochainement intégré dans la nouvelle politique de la Ville lancée par le Gouvernement. La ville d'Auch a en effet été désignée comme l'une des 11 villes-pilotes de la toute nouvelle politique. À terme, plus de 2 500 communes devraient être concernées par le plan gouvernemental.

Cette visite plus politique que bucolique du Président s'inscrivait en effet dans ce cadre - il était d'ailleurs accompagné, outre Philippe Martin, par François Lamy, ministre délégué à la Ville. Une visite riche en symboles, puisqu'elle intervenait juste au lendemain de l'annonce en conseil des ministres des mesures et des objectifs de la nouvelle politique de la ville. François Hollande a ensuite échangé avec des acteurs associatifs et des jeunes du quartier du Garros et a annoncé à l'occasion de cette table-ronde le doublement en 2013 du nombre « des emplois francs », qui passera à 5.000, « compte tenu du succès » de ce dispositif de soutien à l'emploi des jeunes issus des quartiers défavorisés.

Le déplacement du Président dans le Gers s'est terminé par une visite privée de l'exposition de l'abbaye de Flaran.



# Visite de François Hollande à Auch



# Quelle stratégie électorale pour la gauche ?

*A quelques mois des municipales et dans la perspective des échéances électorales à venir, le débat sur la stratégie électorale du Parti Socialiste se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il renvoie à la nature et à l'identité de notre formation politique. Si le Parti veut l'emporter de nouveau lors de ces rendez-vous électoraux, il doit redéfinir avec clarté les contours d'une nouvelle alliance sociologique et électorale.*

*Deux lignes se sont opposées et s'opposent encore aujourd'hui sur la stratégie électorale à suivre par le PS. Si les tenants de ces deux options sont d'accords pour dire que le Parti doit élargir sa base électorale, ils ne font pas le même diagnostic s'agissant des "cibles" à courtiser.*

## La stratégie « France de demain »

Pour la Fondation Terra Nova, Think Tank proche du PS, la gauche ne peut l'emporter que si elle parvient, d'abord, à faire le plein des voix auprès des catégories qui, ces dernières années, ont montré qu'elles lui étaient majoritairement acquises : les diplômés, les jeunes, les minorités des quartiers populaires, les femmes et les non-catholiques. Très différents du point de vue de leur condition socio-économique, les membres de cette nouvelle coalition (que ses promoteurs appellent « France de demain ») partagent en revanche des valeurs culturelles communes dont les maîtres mots sont la confiance dans l'avenir, la tolérance, l'ouverture et la solidarité.

Cette nouvelle coalition électorale n'est toutefois pas majoritaire et présente des faiblesses structurelles : une dynamique démographique limitée (les minorités constituent une population en expansion mais au poids démographique

faible : seuls 5% des Français ont deux parents immigrés), une abstention élevée (les jeunes et les minorités votent moins que la moyenne nationale : respectivement -7 points pour les 18-24 ans et -34 points pour les quartiers populaires).



Pour l'emporter, la gauche doit donc s'appuyer sur d'autres fractions de l'électorat. C'est là que les stratégies divergent. Pour Terra Nova, l'élargissement peut se faire auprès de deux fractions de l'électorat : les classes populaires et les classes moyennes. Le problème, cependant, est que s'adresser aux deux à la fois est difficile : alors que les classes moyennes partagent les valeurs culturelles de la gauche mais peuvent, pour partie, être

en phase avec la droite sur les questions économiques, les classes populaires adhèrent au discours de la gauche sur le plan socio-économique, mais se rapprochent de plus en plus de la droite, voire de l'extrême droite, d'un point de vue culturel. Stratégiquement, un choix est donc nécessaire. Dans un rapport de la Fondation Terra Nova intitulé *Gauche : quelle majorité électorale pour 2012 ?*, Olivier Ferrand, alors président de ce think tank invitait le Parti socialiste à prendre acte du glissement vers la droite des ouvriers, des employés et des seniors et à se constituer un nouvel électorat, « plus jeune, plus divers, plus féminisé ». *"Pour nous, confiait Olivier Ferrand au journal Le Monde en 2011, l'élargissement est plus facile à faire en direction des classes moyennes, car c'est un électorat qui apparaît aujourd'hui plus mobile que ne le sont les classes populaires, qui ont davantage basculé vers la droite."*

## La stratégie « France qui se lève tôt »

En face, les tenants de la Gauche Populaire font une analyse différente. Ils se retrouvent autour de l'idée que la « défense des couches populaires et moyennes, la prise en compte de leurs intérêts et de leurs attentes, est à la fois la vocation identitaire et historique de la gauche et la condition stratégique de sa réussite ». Pour eux, c'est au contraire l'électorat populaire qui doit être l'objet prioritaire de toutes les attentions. Plus précisément, c'est à ceux qui éprouvent le plus cruellement un sentiment de déclassement et de précarisation que la gauche doit s'adresser.

Pour le collectif de la Gauche Populaire, cette « France qui se lève tôt », constituée non pas d'exclus du système mais de travailleurs fragilisés qui ont été séduits en 2007 par Nicolas Sarkozy et sont tentés aujourd'hui par le Front national, peut revenir dans le giron de la gauche. Mais cela ne peut se faire qu'à la condition que celle-ci mette l'accent sur la « valeur travail », tienne un discours ferme sur la laïcité et, dans sa conception de la citoyenneté, promeuve autant la notion de « devoirs » que celle de « droits ».

A cette première cible, les proches

de la Gauche Populaire en ajoutent une seconde : les personnes âgées, qui avaient voté en masse pour Nicolas Sarkozy en 2007 (67 % des plus de 65 ans au second tour, selon le Centre de recherches politiques de Sciences Po-Cevipof). "Sauf à accepter de concourir durablement dans une course à handicap, la gauche doit à l'évidence mener elle aussi la bataille des seniors et essayer d'effriter sérieusement ce socle, comme elle était parvenue à le faire à l'époque de François Mitterrand", indiquent Laurent Baumel et François Kalfon, auteurs du livre *l'Equation gagnante* et membres du collectif de la Gauche Populaire.

Les deux scénarios envisagés comportent toutefois des risques. Il s'agit de savoir lequel est le moins périlleux.

Pour Terra Nova, cibler prioritairement les classes populaires serait dangereux car cela conduirait la gauche à renier ses valeurs en faisant du « social-populisme ». « Le Parti travailliste néerlandais (PvdA) a tenté une telle rupture sous la direction de Wouter Bos. Se définissant comme un parti de classes, le parti des classes populaires, il a accompagné son électorat dans le con-

servatisme culturel pour se positionner "anti-immigration", "anti-Europe" et "anti-impôts", basculant ainsi de la social-démocratie au social-populisme. L'échec électoral a été cuisant : le PvdA a terminé à 13 % aux dernières élections locales », soulignait le président de Terra Nova dans son rapport en 2012. Quant à l'idée de courtiser les seniors, ce serait peine perdue : « Il s'agit là du cœur de l'électorat de droite et, quoi que la gauche fasse, il lui sera très difficile de conquérir des voix de ce côté-là », ajoutait-il.

Pour les auteurs de *L'Equation gagnante*, à l'inverse, parier sur le vote des jeunes et des minorités des quartiers populaires est risqué, et ce pour deux raisons. La première est qu'il s'agit de segments de l'électorat connus pour leur abstentionnisme. La seconde est que les jeunes ne représentent qu'environ 10 % des électeurs, quand les plus de 65 ans, qui eux se déplacent massivement pour voter, en représentent environ 30 %. « Les jeunes et les habitants des quartiers constituent des basses eaux en termes de participation. Partant de là, je ne vois pas comment la gauche peut gagner si elle ne s'adresse pas de façon claire et offensive aux travailleurs et aux retraités », relève François Kalfon.

## Que faire ?

Fondée sur un diagnostic sociologiquement contestable, nous pensons pour notre part que la stratégie électorale proposée par « Terra Nova » peut s'avérer dangereuse à terme pour le Parti Socialiste. Les catégorisations sociologiques mobilisées dans l'analyse de Terra Nova sont souvent superficielles.

Avec la montée du déclassement, une partie des ouvriers et des employés sont désormais diplômés. Les « jeunes » sont nombreux parmi les classes populaires, les ouvriers-employés sont encore majoritaires chez les retraités. La droitisation des « seniors » répond certes à des logiques structurelles (effet « patrimoine » notamment) mais obéit aussi à des variables générationnelles (poids du catholicisme). Elle n'est donc pas inexorable. Les personnes âgées sont sensibles à la dégradation de la condition sociale de leurs enfants et petits-enfants et donc politisables à gauche. La défense de la jeunesse peut aussi constituer un thème politiquement fédérateur.

**En France le poids des classes populaires est non négligeable (presque 30% de la population si l'on agrège ouvriers et employés) et la catégorie des « seniors », majoritairement issue des classes populaires, représente quant à elle 33% de la population.**

La notion de « classe moyenne », catégorie aux contours flous, est de plus en plus utilisée par les individus pour se situer socialement. Elle sert « d'illusions pour un peuple qui a honte de son état et de déguisement pour certains membres des classes supérieures qui refusent de s'assumer comme tels ».

# Mariage pour tous : la loi entre en vigueur

L'Assemblée nationale s'est prononcée par un vote solennel pour l'adoption définitive du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, mardi 23 avril 2013, puis le 17 mai, le Conseil constitutionnel a validé le texte, qui a été promulgué le lendemain par le président de la République. La loi entre donc en vigueur. La France devient le 9e pays européen et le 14e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel.

Les députés ont voté pour l'adoption du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. Sur 566

votants et 556 suffrages exprimés, il y a eu 331 votes pour et 225 votes contre. Avec ce vote solennel de la loi, le débat public se clôt. Il aura donné lieu à **plus de 170 heures de débats au Parlement depuis le mois de janvier.**

En amont, les débats sur ce texte ont commencé il y a plus de 6 mois : **le Gouvernement ayant annoncé dès le 18 octobre 2012 le report de son examen à la seconde quinzaine du mois de janvier 2013**, pour permettre une concertation approfondie et de nombreuses auditions publiques.

**Au Sénat**

**170 votes  
« Pour »**

**165 votes  
« Contre »**

**10  
abstentions**

**3 nuls**

## Date clé

**La loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe a été promulguée et publiée au Journal officiel le 18 mai 2013.**

## Nouvel article n°143 du Code civil

**« Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. »**



# Rentrée scolaire : l'école commence à changer



par Thierry MASSAS

La refondation de l'École de la République est au cœur du projet que les socialistes ont porté pendant la campagne présidentielle.



« Nous avons fait le choix de donner tous les moyens à l'école et à l'éducation. »  
François Hollande | 23 janvier 2013

**REFONDONS ENSEMBLE  
L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE**

En redonnant la priorité à l'école maternelle et primaire, en insistant sur la liaison école-collège, en remettant la pédagogie et la formation des enseignants au cœur du dispositif pour élever le niveau de qualification de tous les jeunes, la loi sur la Refondation de l'École met en œuvre un véritable projet de société.

Mettant en avant l'acte éducatif, cette réforme dont la mise en œuvre s'effectuera tout au long du quinquennat, se caractérise par une refondation pédagogique adossée à une affectation conséquente de moyens budgétaires.

## Une Refondation pédagogique pendant tout le quinquennat

Posant comme pierre angulaire l'acte éducatif, cette réforme pense avant tout l'École par la pédagogie et la transmission des savoirs :

- Refonte du socle commun de connaissance avec création d'un conseil supérieur des programmes.
- Enseignements enrichis d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, d'un enseignement moral et civique, enseignement d'une langue vivante dès le CP.
- Entrée de l'École dans l'ère du numérique avec la création d'un service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance.
- Instauration d'un parcours individuel d'information et d'orientation.
- Réorganisation des cycles scolaires et maintien du collège unique.

Cette refondation fera l'objet d'une évaluation avec l'instauration d'un Conseil National de l'Évaluation du Système Éducatif.

## Rentrée 2013 : des moyens conséquents et immédiats

Face à la saignée des effectifs d'enseignants opérée par la droite, ( 80.000 postes en cinq ans, 3000 postes de RASED ) le gouvernement s'est engagé sur 5 ans à créer 60.000 poste d'enseignants afin de donner la priorité au primaire ( là où se nouent les inégalités ) pour garantir la réussite scolaire de tous :

- 3500 postes d'enseignants supplémentaires affectés au primaire. Ils viennent s'ajouter aux 1000 postes de professeurs des écoles créés en urgence à la rentrée 2012.

- 400 nouveaux emplois pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en maternelle.
- Plus de 1000 emplois consacrés au dispositif « plus de maîtres que de classes » ayant pour but de renforcer l'encadrement des élèves en zones fragiles et la mise en œuvre d'organisations pédagogiques innovantes.
- Dans le secondaire, 4200 postes créés pour améliorer les remplacements.
- Titularisation progressive des 28000 AVS ( Auxiliaire de Vie Scolaire ) qui assistent les élèves en situation de handicap.

## Rentrée 2013 : Instauration d'une formation de qualité pour les enseignants

Création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) afin de rétablir la formation initiale des enseignants supprimée par le précédent gouvernement. Ces écoles permettront de faire naître une culture partagée de l'acte éducatif et de favoriser la cohésion pédagogique.

## Rentrée 2013 : Le plan de lutte contre le décrochage scolaire

Afin de lutter contre l'échec scolaire et les sorties du système scolaire sans qualification, le gouvernement met en place un réseau de référents dans les établissements du second degré afin de permettre à 14.000 jeunes décrocheurs de reprendre le chemin de la formation au cours de l'année scolaire 2013-2014.

## Rentrée 2013 : Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Cette année, 1,3 million d'élèves du primaire bénéficient de la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours qui permet d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne, de mieux programmer les séquences d'enseignements d'offrir aux enfants des activités périscolaires enrichies.

Afin de réduire les inégalités territoriales cette réforme est dotée d'un fond de soutien de 250 millions d'euros. À noter qu'avec 85% des élèves concernés, le département du Gers se classe au premier rang des départements de Midi-Pyrénées.

Ainsi, la refondation de l'École n'est pas un simple « replatrage » de notre système éducatif. Remettant au cœur de l'École les valeurs de la République avec l'instauration de la « **Charte de la Laïcité** », cette réforme a pour ambition de faire entrer notre École Républicaine dans les défis du 21<sup>e</sup> siècle car « Quand l'École avance, c'est le pays tout entier qui avance » .( V.Peillon )

# Une loi historique pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Cécile Duflot a présenté le 26 juin 2013 sa deuxième grande loi du quinquennat. Le cap reste le même : activer tous les leviers pour lutter efficacement contre la crise du logement, marquée depuis de nombreuses années par la flambée des prix, une pénurie de logements et une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

La loi Alur est l'acte 2 de la politique du logement du Gouvernement. C'est une loi ambitieuse et adaptée à notre époque et à la crise que nous traversons.

**Elle complète les mesures déjà votées et entrées en vigueur :**

- ◆ L'encadrement par décret de l'évolution des loyers à la relocation dans les 38 plus g r a n d e s

agglomérations

- ◆ La mobilisation du foncier public et la réforme de la loi SRU (dite loi Duflot 1)
- ◆ Le plan d'investissement pour le logement du 21 mars 2013 et le recours aux ordonnances
- ◆ La mobilisation dans le cadre du Plan campus pour le logement étudiant

## 3 objectifs

**Réguler**  
**Protéger**  
**Innover**

« Notre volonté est claire : réguler le marché, protéger les citoyens et innover pour mieux construire. »

C. Duflot

### Encadrer et assainir le marché pour le bien de tous

Ce projet de loi Alur doit permettre d'encadrer durablement les loyers tout en conjurant le risque d'un blocage administratif qui gèlerait le secteur de la location. L'objectif est bien d'éliminer les loyers excessifs, voire abusifs.

Toutes les zones "tendues", soit 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants, seront concernées. 4,6 millions de logements vont être mis sous surveillance. Tous ces territoires seront dotés d'un **observatoire local des loyers** agréé par l'Etat et indépendant. Cet outil permettra d'avoir une connaissance complète et

précise du montant des loyers, par type de bien et par secteur géographique. En fonction des données récoltées, le **préfet de département** prendra chaque année un **arrêté qui fixera, pour chaque catégorie de logement et par quartier, trois indicateurs de loyers.**



Par ailleurs, afin de **simplifier et sécuriser la location, des mesures de simplification sont prévues :**

- ◆ Pour éviter les abus, une liste des justificatifs exigibles d'un

locataire sera fixée par décret

- ◆ Les meublés comme résidence principale seront soumis aux mêmes obligations que les biens loués vides, pour plus de justice.
- ◆ Le délai de préavis minimum imposé au locataire pour quitter son logement est réduit à un mois en zone tendue.

La loi prévoit aussi de remettre de la mesure et de la clarté dans deux domaines : les frais payés par les locataires aux agents immobiliers et l'activité des syndics qui doit être mieux encadrée au bénéfice des copropriétaires.

## Engager la transition écologique des territoires, moderniser l'urbanisme

Répondre à la crise du logement en construisant plus et mieux, tout en préservant les espaces naturels et agricoles : c'est aussi l'une des ambitions de la loi Alur.



Pour construire des logements là où sont les besoins, il faudra désormais tout à la fois favoriser la densification des quartiers pavillonnaires, donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et limiter l'étalement urbain notamment dû à un urbanisme commercial souvent trop débridé. Ainsi, dans les zones tendues, les quartiers pavillonnaires très peu denses, la loi prévoit de supprimer la disposition de la loi urbanisme et habitat fixant une taille minimale de terrain ainsi que le coefficient d'occupation des sols. Par ailleurs, la subdivision des lots dans les lotissements sera facilitée.

**Tous les dix ans, les espaces naturels et agricoles perdent une surface équivalente à celle d'un département.** Pour préserver ces espaces, la lutte contre l'artificialisation des sols sera engagée. De plus, afin de **mettre un coup d'arrêt au développement de friches commerciales**, le projet de loi crée pour les porteurs de projets d'équipements commerciaux, une obligation d'organiser la remise en état du terrain ou de traiter une friche.

Pour **mettre un coup d'arrêt au développement de friches commerciales**, le projet de loi crée pour les porteurs de projets d'équipements commerciaux, une obligation d'organiser la remise en état du terrain ou de traiter une friche.

La réforme prévoit enfin de réduire les délais qui retardent la construction des logements, de

**renforcer la participation des citoyens** et de clarifier la hiérarchie des normes dans les documents d'urbanisme. **Mettre à la disposition des élus les moyens d'élaborer les plans locaux d'urbanisme sur le périmètre des intercommunalités reste une priorité** afin de construire les logements là où ils sont le plus utiles et de réfléchir l'aménagement du territoire à un échelon plus global.

### Protéger locataires et propriétaires contre la violence de la crise

Le projet vise à apaiser les relations souvent conflictuelles entre locataires et propriétaires pour que se loger ou louer son bien ne soit plus une épreuve de force. C'est l'esprit de la future garantie universelle des loyers. Cette garantie sera financée « à parts égales » entre le propriétaire et le locataire. Sa gestion sera confiée à un nouvel établissement public, l'agence de la garantie universelle des loyers.

### Lutter contre l'habitat Indigne

Il faut protéger les plus fragiles qui, dans une période de grande tension du marché locatif, sont à la merci de tous les abus. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite agir avec force contre les marchands de sommeil et les propriétaires indéliçats...



Une nouvelle peine donnera la possibilité au juge de condamner un marchand de sommeil à une **interdiction d'achat de biens immobiliers à des fins de location pendant 5 ans**. Avant de procéder à la signature d'une vente, les notaires formuleront une demande de renseignement aux services du casier judiciaire.

Une **astreinte financière journalière de 200 euros par jour** de retard sera mise en place pour les propriétaires qui refusent de

mettre leur logement aux normes après injonction des pouvoirs publics.

Le versement des allocations logement sera suspendu pour inciter les propriétaires de logements indécents à les rénover. Mais pour éviter que le locataire se retrouve doublement pénalisé, le projet de loi prévoit d'instaurer un système de "consignation des allocations" : **tant que le propriétaire n'effectue pas les travaux, le locataire ne lui verse que la part résiduelle hors allocation de son loyer.**

Les intercommunalités pourront devenir les acteurs uniques de la lutte contre l'habitat indigne.

### Encourager les nouveaux modes d'habitat

Face à la crise, des démarches innovantes et citoyennes d'habitat alternatif émergent sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement souhaite leur donner enfin un cadre juridique pour favoriser leur développement.



**Pour légitimer et encourager ce type d'initiatives, le projet de loi Alur prévoit :**

♦ **2 nouveaux statuts juridiques pour l'habitat participatif**, à savoir la **coopérative d'habitants** (les habitants gèrent ensemble et de manière démocratique les logements qu'ils occupent, dans un même immeuble ou sur un même terrain) et la **société d'autopromotion** (des particuliers se regroupent pour concevoir, financer et réaliser ensemble un projet immobilier. Une fois les logements construits et livrés, l'autopromotion peut aboutir à une copropriété classique, à une société d'attribution ou prendre la forme d'une coopérative d'habitants).

## Dossier: Les premières lois du changement

# Projet de loi sur la consommation : de la protection en plus, du pouvoir d'achat en plus



Par Bernard KSAZ  
Secrétaire fédéral à l'Animation du parti et à la Formation des militants

Durant la campagne présidentielle, François Hollande s'est engagé en faveur de nouveaux outils de régulation économique pour rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et professionnels. Le projet de loi « consommation », porté par Benoit Hamon, prend une résonance particulière dans le contexte économique que nous connaissons.

A l'heure où le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des Français, nous pensons que de nouveaux outils de régulation économique sont nécessaires. Si la baisse des prix ne peut être notre unique boussole, la constitution de rentes abusives liées à des monopoles de situation doit en revanche être combattue.

Au delà du rôle de l'État comme garant de l'ordre public économique ainsi fortement réaffirmé, ce texte conjugue renforcement de la protection des consommateurs et compétitivité de notre économie. Faute de place, nous avons pris le parti dans cet article de mettre l'accent sur le volet « protection des consommateurs » et sur certaines dispositions emblématiques. Sur la forme, il est bon de rappeler ici que ce projet de loi est le fruit d'une année de travaux, de concertations, de consultations tant des associations de consommateurs que des représentants des entreprises.

### 1) Rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et professionnels

#### ◆ Créer une action de groupe

Traduction de l'engagement de campagne du Président de la République et sans doute la mesure la plus médiatisée du projet de loi, il est enfin instauré une procédure d'action de groupe en droit français. Elle s'appliquera pour les litiges nés des conditions de formation et d'exécution des contrats de consommation, ainsi que pour certains litiges de concurrence. Ainsi, une action de groupe ne pourra être introduite devant un juge **que par une association de consommateurs** agréée et représentative au niveau national ; l'action de groupe visera exclusivement la réparation des préjudices matériels, excluant ainsi les préjudices écologiques et moraux ainsi que les dommages corporels. L'action de groupe marque la fin de l'isolement du consommateur en matière de résolution de litiges. **Faire valoir ses droits sera désormais l'apanage de tous les consommateurs.**

#### L'action de groupe en 3 étapes

- ◆ **Etape 1** : Une association de consommateurs agréée au niveau national agit en justice pour un groupe de consommateurs victimes d'un manquement d'un même professionnel.
- ◆ **Etape 2** : Le juge établit la responsabilité du professionnel mis en cause, définit les modalités d'indemnisation et ordonne les mesures d'information des consommateurs potentiellement concernés, aux frais du professionnel.
- ◆ **Etape 3** : Les consommateurs lésés se signalent auprès du professionnel condamné ou auprès de l'association de consommateurs et obtiennent chacun réparation.

#### ◆ Lutter contre les clauses abusives

Le juge en matière de lutte contre les clauses abusives **est dorénavant obligé**, dans le cadre d'un litige entre un consommateur et un professionnel, de relever le caractère abusif de toute clause contenue dans son contrat de consommation. Le juge civil, saisi par l'association de consommateur, prononce la suppression de la clause abusive non seulement dans le contrat duquel il a été saisi, **mais aussi dans tous les autres contrats identiques** contenant la même clause abusive. **Des milliers de consommateurs peuvent bénéficier immédiatement de l'avancée obtenue.**

#### ◆ Rendre possible la résiliation infra-annuelle des contrats d'assurance

Les assurés bénéficieront d'un nouveau droit de résiliation infra-annuelle de leurs contrats d'assurance. Ce droit permettra aux consommateurs de **mieux faire jouer la concurrence** en bénéficiant des offres les plus performantes, notamment en termes de prix et de services rendus.



#### ◆ Protéger le consommateur contre la multi-assurance

La mesure consiste à introduire dans le code des assurances le droit pour un consommateur de renoncer dans un délai de 14 jours à un contrat d'assurance couvrant un risque pour lequel il est déjà assuré, dans les domaines où le risque de multi-assurance a été identifié.

### 2) Responsabiliser les prêteurs et lutter contre le surendettement

#### ◆ Proposer une alternative au crédit renouvelable au-delà de 1000 euros

Les vendeurs qui offrent la possibilité de payer à crédit en magasin ou dans le cadre d'une vente à distance doivent proposer au consommateur un crédit amortissable comme alternative au crédit renouvelable lorsque le montant du crédit est supérieur à 1 000 €. Les crédits « amortissables » regroupent l'ensemble des crédits qui ont comme caractéristique de se rembourser progressivement et de prendre fin lorsque l'ensemble du capital a été remboursé. Ils se distinguent des crédits renouvelables pour lesquels le remboursement du capital emprunté donne droit à un tirage d'un montant équivalent.

#### ◆ Créer un Registre National des Crédits aux Particuliers

### 3) Garantir l'équilibre des relations commerciales inter-entreprises

#### ◆ Faire respecter les délais de paiement entre entreprises

#### ◆ Renforcer l'encadrement des relations commerciales entre distributeurs et fournisseurs

#### ◆ Tenir compte de la volatilité des cours des matières premières agricoles

### 4) Sécuriser les nouveaux modes de consommation

#### ◆ Renforcer les moyens de contrôle dans le domaine du e-commerce

#### ◆ Protéger les consommateurs dans le cadre de la vente à distance

Le professionnel doit donner au consommateur achetant à distance, avant la conclusion du contrat, certaines informations obligatoires, allant des caractéristiques de la marchandise et de son prix aux précisions sur les modalités de paiement et les éventuelles restrictions de livraison ; **le délai pendant lequel le consommateur a le droit de se rétracter passe de 7 à 14 jours**; le délai de livraison sera d'un maximum de 30 jours à compter de la conclusion du contrat, **limitation de la responsabilité du consommateur** en cas de perte ou d'endommagement du bien expédié par le professionnel (la responsabilité du consommateur ne court qu'à compter de la prise de possession physique du bien, sauf s'il a choisi lui-même le transporteur). Enfin, en cas de vente forcée, le texte interdit que le consommateur soit tenu à un quelconque paiement, ce qui a pour effet, notamment, de protéger l'internaute contre la pratique des options supplémentaires payantes sous forme de cases pré-cochées sur les sites web.

## 5) Moderniser les moyens d'action de la DGCCRF \*

- ◆ Renforcer les pouvoirs des agents publics
- ◆ Créer des sanctions administratives

## 6) Renforcer les sanctions pour fraude économique

Afin de rendre plus dissuasif le dispositif pénal actuel et d'en améliorer la cohérence, le projet de loi prévoit :

- ◆ d'augmenter le montant de la peine d'amende associée au délit de tromperie et à d'autres infractions assimilables
- ◆ d'organiser, au bénéfice des juridictions, un déplafonnement du montant maximal de l'amende en fonction du chiffre d'affaires et des bénéfices réalisés par l'entreprise.

Ainsi, après la loi, pour le consommateur, le juge pourra tenir compte du bénéfice tiré de la vente du produit et prononcer une amende d'un montant supérieur au plafond prévu **jusqu'à 10% du chiffre d'affaires** réalisé au cours de l'exercice précédent. L'amende pourra donc atteindre et dépasser le cas échéant, le profit jugé illicite.

## 7) Favoriser la durabilité des produits et la consommation responsable

- ◆ Améliorer l'information sur les garanties applicables
- ◆ Rendre obligatoires l'affichage et la mise à disposition des pièces détachées

## 8) Protéger les consommateurs vulnérables

### ◆ Lutter contre l'abus de faiblesse

Le projet de loi prévoit de renforcer les dispositions pénales sanctionnant l'abus de faiblesse et :

- ◆ faire passer l'amende délictuelle prévue par le code de la consommation pour sanctionner l'abus de faiblesse de 9 000 à 375 000 €, avec la possibilité de faire porter l'amende jusqu'à 10% du chiffre d'affaire réalisé lors de l'exercice précédent .
- ◆ ouvrir la possibilité d'infliger aux personnes morales responsables d'un délit d'abus de faiblesse des peines complémentaires prévues par certaines dispositions du droit pénal.
- ◆ Encadrer le démarchage téléphonique

## 9) Etendre les indications géographiques aux produits manufacturés

Cet ambitieux projet de loi correspond à une véritable nécessité et générera de par son application de réels gains de pouvoir d'achat pour tout un chacun en rétablissant un tant soit peu l'équilibre dans nos transactions commerciales au quotidien, ainsi que dans les relations inter-entreprises. Mais comme tout texte de loi, il ne vaut que par la capacité des pouvoirs publics à le mettre en application, en l'occurrence l'administration compétente, la DGCCRF\* a vu ses effectifs décimés, suite à la RGPP\*\*. Le gouvernement devra donc faire des choix, adopter des textes nécessaires mais inopérants faute de moyens correspondants ou bien braver les interdits du dogme de la dette et par là même retrouver une autonomie politique que les Français attendent. Les exemples valent souvent mieux que les longs discours, il faut savoir que lorsque Benoit Hamon est venu en 2009 dans le Gers en tant que porte-parole du Parti Socialiste, il y avait 12 agents de la DGCCRF en poste dans notre département, au 1er janvier 2013 après quelques années de RGPP et un zeste de MAP\*\*\*, ils ne sont plus que 4.



\* DGCCRF : Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

\*\* RGPP : Révision Générale des politiques Publiques

\*\*\* MAP : Modernisation de l'Action Publique

# Pour préparer les prochaines échéances



Par Alain SCUDELLARO



2014 année électorale, mais aussi année de préparation des prochaines échéances fixées en 2015. Des modifications importantes vont concerner les élus. Je vous propose un mémo récapitulatif, sachant que l'UD reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires, et modifiant le calendrier électoral a été publiée au journal officiel le 18 mai dernier.

## Les principales dispositions de la loi

- ◆ L'application du scrutin de liste aux communes de plus de 1000 habitants
- ◆ Les conditions de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants et la réduction du nombre de conseillers municipaux dans les communes de moins de 100 habitants
- ◆ Les nouvelles inéligibilités et incompatibilités applicables au mandat de conseiller municipal et/ou conseiller communautaire.
- ◆ Les nouvelles modalités d'élection et de désignation des conseillers communautaires

### Les conseillers municipaux

Concernant la réduction du nombre de conseillers municipaux dans les communes de 100 habitants, la loi prévoit que ce nombre **passse de 9 à 7** conseillers.

Article 28 de la loi « Le nombre des membres du conseil municipal des communes est fixé conformément au tableau ci-après :

Habitants	Conseillers municipaux
Moins de 100	7
De 100 à 499	11
De 500 à 1499	15
De 1500 à 2499	19
De 2500 à 3499	23
De 3500 à 4999	27
De 5000 à 9999	29
De 10000 à 19999	33
De 20000 à 29999	35
De 30000 à 39999	39

Quel que soit le seuil démographique de la commune, une déclaration de candidature sera obligatoire « au premier tour pour tous les candidats, et, au second, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier. »

### Les conseillers départementaux

La loi ordinaire supprime le conseiller territorial qui avait été créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Les lois définissent donc un nouveau mode de scrutin pour les conseillers généraux qui s'appellent désormais les **conseillers départementaux**. Les élections cantonales deviennent les **élections départementales**.

Les conseillers départementaux seront au nombre de deux par canton, chaque binôme sera composé d'une femme et d'un homme. Ils seront élus dans chaque canton au scrutin binominal majoritaire à deux tours.

Le nombre d'élus sera inchangé mais la carte cantonale de chaque département devra être modifiée afin de permettre une meilleure représentativité démographique. L'Assemblée nationale a adopté une disposition qui prévoit la réduction de moitié du nombre de cantons.

Enfin, la loi repousse à 2015 la tenue des élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2014, le calendrier électoral en 2014 étant déjà occupé par trois élections (municipales, européennes et sénatoriales).

### Les conseillers communautaires : instauration du fléchage

En 2014, dans les communes de 1000 habitants et plus, le projet de loi instaure l'élection directe, par fléchage, des conseillers communautaires dans le cadre des élections municipales. « Les conseillers communautaires représentant les communes de 1000 habitants et plus au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont élus en même temps que les conseillers municipaux et figurent sur la liste des candidats au conseil municipal. »

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires représentant les communes au sein des organes délibérants des EPCI sont les « membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ».

### Contact UDESR

UDESR 32 - Fédération du parti socialiste  
1 rue du 8 mai - BP 20147  
32000 AUCH CEDEX

udesr32@yahoo.fr

**1957**  
**budget**  
**agricole**  
**=**  
**70% du**  
**budget**  
**européen**

**En 2014, il ne**  
**représentera**  
**plus que 38%**

# La Politique Agricole Commune

## 1957 Création

Les 6 pays de la Communauté Européenne décident d'une Politique agricole Commune (PAC) dans l'objectif stratégique de se libérer de la mainmise des USA pour leur besoin en céréales. C'est la première et la seule politique intégrée de l'Union européenne.

Le Traité de Rome, signé le 26 mars 1957, lui assigne **cinq objectifs**:

- ◆ Accroître la productivité de l'agriculture
- ◆ Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- ◆ Stabiliser les marchés
- ◆ Garantir la sécurité des approvisionnements
- ◆ Assurer des prix raisonnables aux consommateurs

**Trois principes** la guident :

- ◆ Un marché agricole unique
- ◆ La préférence communautaire
- ◆ La solidarité financière

## 1962 Mise en place : les outils

La PAC débute avec des outils de soutien aux prix des produits:

- ◆ Des prix d'intervention (prix planchers) sont mis en place et négociés chaque année à Bruxelles
- ◆ Des taxes variables aux frontières de la Communauté européenne sont mises en place pour empêcher qu'un produit agricole importé se retrouve sur le marché européen à des prix inférieurs aux prix européens.
- ◆ Lorsque des produits sont exportés par les entreprises à des prix inférieurs aux prix européens, la Commission verse la différence aux entreprises exportant.

## 1984 Quotas laitiers

La production a beaucoup crû, les stocks de produits rachetés par l'UE deviennent pléthoriques et coûteux à gérer. Les prix à l'export sont devenus très inférieurs aux prix intérieurs. Pour éviter la production d'excédents, l'UE met en place des quotas laitiers, pays par pays, à charge pour chacun d'assumer la répartition dans les exploitations et la gestion au fil des ans.

## Les dates clés

1957 : Création

1962 : Mise en place

1984 : Quotas laitiers

1988 : Gel des terres

1992 : Soutien des prix remplacé par les aides directes

1995 : Naissance de l'OMC

1999 : Création d'un second pilier : développement rural et environnemental

2003 : Découplage des aides, création des DPU

2008 : Bilan de santé

2014 : Réforme à venir

## 1988 Gel des terres

Pour cause de stocks là aussi, l'UE met en place le gel des terres : un pourcentage des terres arables de chaque exploitation doit être mis en jachère

### 1992 REFORME MAJEURE passage du soutien des prix aux aides directes

Jusqu'à cette date, les agriculteurs ne perçoivent aucune aide directe. Leur revenu vient de la vente de leurs produits. Pour stabiliser le budget qui n'a cessé de croître, mais aussi en anticipation des accords de Marrakech, les prix d'intervention sont abaissés au cours mondial et le manque à gagner des agriculteurs est compensé selon les productions par des **aides compensatoires**.

### 1995 Entrée en vigueur de l'accord de Marrakech

Les produits agricoles font désormais partie des produits qui doivent circuler librement, et des règles de concurrence sont établies. Les aides sont classées selon leur niveau de distorsion dans un marché de libre échange. Les droits de douane doivent devenir fixes et baisser.

### 1999 Création du second pilier : Développement Rural

L'environnement devient un enjeu, et la PAC devient un outil du développement rural. Il est créé un plan européen de développement rural financé pour partie par l'UE, appelé **second pilier**, abondé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Ce qui existait avant prend le nom de **premier pilier**.

### 2003 Découplage de la plupart des aides directes (Accord de Luxembourg) et naissance des DPU

Considérés comme nocifs par l'OMC, les soutiens différenciés par produit sont supprimés et remplacés par des aides à l'hectare. Naissance des **Droits à Paiement Unique** (appelés aussi **aides découplées**): on cumule ce que chaque exploitant recevait et on le divise par le nombre d'hectares exploités. Il ne subsiste que quelques productions où le soutien reste couplé, c'est-à-dire associé à un produit (principalement vaches « à viande »).



### 2008 Bilan de Santé de la PAC / Problématiques

#### 4 points importants :

- ◆ Les outils de gestion et de contrôle du marché qui ont été considérablement réduits en 1992, et en 2003, le sont encore un peu plus.
- ◆ Le recouplage reste possible pour certaines productions, dans la limite de 3,5% du budget du premier pilier.
- ◆ A cette occasion est né un DPU herbe (70/Ha) pour soutenir les productions se nourrissant d'herbe, qui n'avaient pas de DPU jusqu'alors.
- ◆ La suppression des quotas laitiers est actée pour 2015, encore un outil de régulation qui disparaît.

### 2014 Une réforme de la PAC est prévue pour le 1er janvier

Elle ne remet pas en cause le système de soutien, ni ne redonne de force à des **outils permettant de lutter contre la volatilité des prix** des denrées agricoles et alimentaires.

Elle ne rediscute pas non plus les objectifs de la PAC, ni le rôle de l'agriculture face à la société, notamment : **alimentation** des populations, **santé publique**, **environnement**, occupation de l'**espace**, travail et **emploi**, ...

Une profonde réforme structurelle est nécessaire. François Hollande et Stéphane Le Foll ont réussi à ouvrir des marges de manœuvre qui permettent à la France de mobiliser des moyens en faveur de l'agro-écologie et du développement d'une agriculture riche en emplois.



## Nomination de Philippe Martin, entre fierté et espoir

Le destin est décidément facétieux ! Qui aurait cru que Philippe Martin, qui était allé en tant que Président du conseil général du Gers défendre les dossiers routiers du département le 2 juillet 2013 auprès de Frédéric Cuvilliers, Ministre des Transports, serait le soir même son ministre de tutelle ? Juste après l'entretien, suite à l'éviction de Delphine Batho du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, il venait en effet d'être nommé ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il faut remonter au gouvernement de Pierre Mauroy entre 1981 et 1983, pour trouver une représentation gersoise au gouvernement avec André Cellard qui fut secrétaire d'état à l'agriculture.

Mais Philippe Martin est le premier ministre gersois de plein exercice sous la V<sup>e</sup> République. Auparavant, le dernier à avoir eu cet honneur était Abel Gardey, président du conseil général et député. Entre 1932 et 1933, il avait été ministre de l'agriculture, de la justice et ministre du budget.

Au-delà de ce petit rappel historique, cette nomination de l'un des nôtres, nous inspire une certaine fierté partagée par une majorité de Gersois si l'on se fie aux réactions.

Et à cette fierté s'ajoute un espoir car, pour nombre de Gersois, la présence de Philippe Martin à l'Hôtel de Roquelaure sera profitable au département si elle doit permettre aux dossiers gersois d'aboutir plus rapidement, notamment en matière de désenclavement routier. Par ailleurs, l'éclairage médiatique que cette nomination a donné à notre département pendant quelques jours, a ancré ce sentiment d'espoir chez nos concitoyens.

## Franck Montaqué, nouveau député du Gers

Si la nomination de Philippe Martin a pris tout le monde de court, celle de son suppléant Franck Montaqué, de par l'automatisme constitutionnelle, était quant à elle plus prévisible. En devenant député-maire d'Auch, il renoue avec le fil de l'histoire politique locale en marchant dans les pas de deux illustres députés-maires socialistes d'Auch : Jean Laborde et Claude Desbons.

A n'en pas douter, cette éventualité « plus que plausible » a été déterminante dans la constitution du « ticket Martin/Montaqué » lors des législatives de 2012. En effet, la trajectoire politique du Maire d'Auch ces dernières années, son action pour transformer le chef-lieu de département et son engagement dans les grands dossiers de développement du Gers, en ont fait l'un des élus les plus prometteurs pour l'avenir.

Son parcours, Franck Montaqué le doit à des convictions politiques bien ancrées à gauche, une vraie vision sur l'avenir de nos territoires et un volume de travail jamais démenti, tant sur les dossiers que sur le terrain.

Nul doute pour nous qu'il saura insuffler au niveau national cette vision de modernité qu'il a su porter au niveau local. Et, face au « parisianisme » qui sévit actuellement dans notre parti, gageons que le député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Gers saura rappeler que Paris n'est pas la France et que métropole ne vaut pas monopole.



## Jean-Pierre Pujol, nouveau Président du Conseil Général du Gers

Ancien Maire de Nogaro, conseiller général du canton de Nogaro depuis 1994, Jean-Pierre Pujol a été élu Président du Conseil général du Gers en remplacement de Philippe Martin le 19 juillet dernier.

Jean-Pierre Pujol a également été suppléant de Claude Desbons à l'Assemblée nationale en 1997 et au décès de ce dernier en septembre 2001, il devient député. Lors de l'élection législative suivante, en 2002, il ne se représente pas mais reste cependant suppléant de Philippe Martin, élu député de la 1<sup>ère</sup> circonscription. Il est de nouveau suppléant de Philippe Martin lorsque ce dernier conserve son siège lors de l'élection législative de 2007.

Entre 1992 et 1998, période où la droite dirigeait le département du Gers, Jean-Pierre Pujol était le leader de l'opposition socialiste à Yves Rispat.

Bras droit de Philippe Martin au Conseil Général, Jean-Pierre Pujol a tout naturellement pris le relais à la tête de cette institution.